



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20231017-2023\_29-DE  
Reçu le 19/10/2023

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29/2023

Nombre de conseillers en exercice :	14	L'an deux mille vingt trois Le 17 octobre
présents :	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHÉRON, premier adjoint au Maire, ayant délégation pendant l'absence de Mme la Maire.
votants :	13	Date de la convocation du conseil : 13 octobre 2023 Secrétaire de séance : Martine CONSTANT <b>PRESENTS</b> : Eric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Frédéric VARGUES, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Claudia STAUBMANN, Anaïs SARDAN, Sylvie JUIF, Serge AZAM. <b>EXCUSES</b> : Daniel MAURIE Joëlle DEBET DUVERNEIX a donné procuration à Eric CHERON. Stéphane ALVES DE MATOS a donné procuration à Martine CONSTANT

**OBJET** : Vente de parcelle AN 645 sur la ZAE « Pech-Mercier » de la Commune de Cénac et Saint JULIEN à la société Coop Cerno

Éric CHERON informe le conseil municipal du projet de cession/acquisition de plusieurs parcelles, sises sur la ZAE de Pech-Mercier. Il rappelle la délibération n°17/2022 du 11 juillet 2022 relative aux démarches de bornage amiable en présence des riverains intéressés (société Coop-Cerno, commune de Cénac-et-Saint-Julien, communauté de communes Domme – Villefranche-du-Périgord) et les opérations de cession/acquisition en résultant.

Il est ainsi précisé que l'acte de vente entre la commune de Cénac-et-Saint-Julien et la société Coop-Cerno se déclinera comme suit :

- Vente par la commune de Cénac-et-Saint-Julien à la société Coop-Cerno de la parcelle cadastrée AN645 d'une surface de 273 m<sup>2</sup>

Afin de finaliser ces opérations, il est proposé de fixer le prix de vente à 0.70€ HT/m<sup>2</sup> pour les terrains ci-avant déclinés. Ce prix a été établi suivant des conditions similaires aux ventes approuvés le 4 mars 2021 par délibération du conseil municipal au bénéfice de personnes privées. Il est précisé par ailleurs que la communauté de communes de Domme – Villefranche-du-Périgord, partie prenante aux opérations de régularisation foncière et immobilière sur ce site, a retenu le même prix de vente.

VU la délibération du conseil municipal de Cénac-et-Saint-Julien n°10/2021 du 04 mars 2021,

VU la délibération du conseil municipal de Cénac-et-Saint-Julien n°17/2022 du 11 juillet 2022,

VU délibération du conseil communautaire n°2023/49 du 11 septembre 2023,

VU la carte communale opposable de Cénac-et-Saint-Julien approuvée par délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2017 et approuvée par la préfecture de Dordogne le 19 mai 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la vente par la commune de Cénac-et-Saint-Julien de la parcelle cadastrée AN 645, au bénéfice de la société Coop-Cerno pour un montant de 191,10€ HT,
- PRECISE que les frais d'acte pour la vente ci-avant mentionnée seront à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE madame le Maire à effectuer les démarches, et à signer toutes les pièces se rapportant à l'affaire citée objet.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme.

A CENAC ET SAINT JULIEN,  
Le 18 octobre 2023  
Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

Le 19.10.23

Publié ou notifié le 20.10.23

